

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8663

#### ■ Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement n° 2015120700 - Aménagement Savine Marseille - et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Savine à Marseille, la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence est en augmentation de 2 557 011 euros et comprend à la fois la participation pour équipements publics et la participation à l'équilibre.

Cette augmentation s'explique principalement par l'extension de plus de 40% du périmètre de l'opération sur le site haut de la Savine fin 2017 et par conséquent par un poste d'acquisition foncière plus élevé, et par une augmentation globale de l'estimatif des travaux de voirie.

Afin de pouvoir assumer la participation en hausse de la Métropole, l'opération d'investissement n°2015120700 inscrite au budget pour un montant initial de 5 600 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 151064BP du programme 06, doit être affectée d'une revalorisation de 3 400 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 9 000 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la revalorisation pour un montant total de 3 400 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée dans l'autorisation de programme 151064BP, l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement n°2015120700 « Aménagement Savine – Marseille », pour un montant de 3 400 000 euros TTC portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 9 000 000 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2020 : 3 400 000 euros TTC  
Années suivantes : 3 400 000 euros TTC

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS